

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

C. CERISIER

La France équinoxiale

Journal de la société statistique de Paris, tome 31 (1890), p. 146-158

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1890__31__146_0

© Société de statistique de Paris, 1890, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

LA FRANCE ÉQUINOXIALE.

NOTES ET IMPRESSIONS SUR LA GUYANE FRANÇAISE.

Si la Guyane française, au lieu d'être une vieille terre, était une découverte moderne, on s'y précipiterait avec fureur.

SAINT-AMANT.

Je vais parler ici d'une colonie déjà vieille, très vieille même, quoique bien jeune cependant au point de vue pratique auquel je l'envisage. Là, plusieurs générations françaises, qui n'ont peut-être pas produit tout ce qu'elles auraient dû produire avec les éléments qui à diverses reprises ont été mis à leur disposition, ont déjà vécu. Là-bas, on a le sentiment réel et vrai de ce qu'est notre belle France. On l'aime ; mais on ne sait pas la comprendre. Ce pays regrette peut-être aujourd'hui ce qu'il a été autrefois, à certaines époques.

La responsabilité de l'état actuel des choses doit-elle incomber aux Français de là-bas ou bien aux Français de la métropole ; aux Français d'autrefois ou aux Français d'aujourd'hui ? C'est ce que nous allons examiner.

Certes, actuellement la Guyane ne demanderait pas mieux d'être un peu moins négligée dans notre politique coloniale, car elle aussi a sa valeur à côté des pays neufs.

Certes, elle proteste avec trop d'amertume contre l'oubli momentané qui la frappe aujourd'hui. Mais il n'en est pas moins vrai que, pour celui qui n'a aucun parti pris, la Guyane française est encore une colonie qui pourrait devenir prospère et se développer.

Pour le moment, elle est à l'état d'embryon, malgré sa vieillesse nationale, malgré ses trésors cachés, malgré ses richesses naturelles, malgré tout ce qu'ont pu faire nos devanciers, malgré enfin tout l'argent que nous y avons dépensé.

Pourquoi ? Parce que l'esprit de suite n'a pas présidé à ses destinées ; parce que, soumise à des régimes intermittents, à des fluctuations de direction, ce qui était bon à une époque ne l'était plus à l'autre ; parce qu'elle a passé successivement, suivant l'ère des vents de la politique locale ou métropolitaine, de la période d'activité à la période de sommeil, livrée, suivant les temps, à des administrateurs enthousiastes et de mérite ou à des indifférents. Qu'on me permette d'effleurer en quelques mots la partie diplomatique de la question.

Personne n'ignore que la Guyane française n'a pas encore de frontières. L'Oyapock, du côté du Brésil, la limite pour le moment. Mais, sur la rive droite de ce fleuve, n'avons-nous pas le *territoire contesté* avec le Brésil ? De l'autre côté, Le Maroni, la limite avec la Guyane hollandaise. Mais n'avons-nous pas sur la rive gauche de ce fleuve le *territoire contesté* avec la Hollande, ce fameux territoire de l'Awa, ce triangle où l'or se remue à la pelle ?

Pourquoi en 1889 ces questions ne sont-elles pas résolues d'une façon ou d'une autre ? A qui en attribuer la responsabilité ?

C'est sans doute que la Guyane était déjà trop grande pour les Français, nos devanciers ; que peut-être le besoin de cette délimitation précise ne se faisait pas alors sentir. Il n'en est pas moins vrai que c'est justement à ce moment que la diplomatie aurait dû agir. La tâche eût alors été plus facile, car la question de la République indépendante de Counani, du côté du Brésil, n'était pas encore créée ; et, du côté de la Hollande, les gisements d'or de l'Awa n'étaient pas encore découverts.

Les appétits réciproques des peuples riverains n'avaient donc pas à cette époque l'acuité qu'ils ont aujourd'hui. La question eût donc été plus facile à résoudre. Je conclus donc qu'en ce qui concerne la question de délimitation des deux côtés, nos devanciers ont vraiment été négligents, et qu'ils nous ont laissé une lourde tâche à accomplir comme une lourde responsabilité. Ces deux questions n'en doivent pas moins être résolues au plus tôt.

Au point de vue géographique, le territoire colonial de la Guyane, qui s'étend, non compris les territoires contestés, de l'Oyapock au Maroni et du littoral aux Tumuc-Humac (région pour ainsi dire inexplorée), a une étendue approximative de 6 millions d'hectares.

Le territoire se divise en deux régions distinctes : la région des terres basses ou alluvionnaires, et celle des terres hautes sur lesquelles Crevaux, s'il n'était pas mort, et les chargés de missions, comme l'explorateur Coudreau, seraient plus à même que moi de vous fournir des appréciations authentiques.

La région des terres basses occupe tout le littoral et s'étend jusqu'aux premiers sauts des rivières, à 30 ou 40 kilomètres dans l'intérieur.

Les terres alluvionnaires sont d'une fertilité surprenante : de l'Oyapock au Mahury, les terres à proximité des rivages sont bordées de palétuviers ; du Mahury au Maroni, ces mêmes terres sont des savanes sèches ou noyées, des *pis-pis* entrecoupés de palétuviers.

C'est dans ces endroits, *comme l'avaient d'ailleurs compris nos devanciers*, que par des canaux de dérivation et de dessiccation, on peut donner aux terres la valeur réelle qu'elles devraient avoir ; le canal du Tour de l'Ile, la crique fouillée, le canal Laussat, sont là pour prouver que c'est ainsi qu'on avait compris jadis la colonisation sur les côtes de la Guyane. Il n'y a pas de territoire malsain et inaccessible pour l'homme intelligent qui veut réussir. Notre époque fournit toutes sortes de moyens pratiques pour arriver au but.

La Guyane anglaise, si prospère à côté de nous, n'a-t-elle pas eu et n'a-t-elle pas encore à vaincre les mêmes difficultés ?

Au delà des premiers sauts, le sol se relève peu à peu par étages successifs jusqu'aux Tumuc-Humac en donnant des altitudes de 200 à 300 mètres. C'est là que gît le précieux métal dans des forêts vierges d'une beauté indescriptible.

Ce territoire immense est sillonné de nombreux cours d'eau, dont les principaux sont de véritables fleuves. Ce sont le Maroni, la Mana, le Sinnamary, le Kourou, la rivière de Cayenne, à l'embouchure de laquelle se trouve la capitale avec ses 12,000 habitants, le Mahury, l'Approuague, l'Ouanary et l'Oyapock. J'ai la satisfaction de pouvoir dire que je les ai tous visités, sans toutefois avoir pu les remonter bien haut, faute de temps et de moyens commodes de transport.

Ces fleuves seraient navigables jusqu'aux premiers sauts et même au delà pour des navires d'un petit tirant d'eau (1 à 2 mètres environ). A l'embouchure, il existe

malheureusement des barres, bancs de sable ou de vase; ils sont cependant susceptibles d'offrir des refuges aux bâtiments d'un tonnage de 300 à 500 tonneaux, comme la rivière de Cayenne et de Maroni, par exemple, mais à la condition que les navires pénétrant à marée haute.

La population de la Guyane française peut être estimée approximativement à 20,000 âmes, disséminées sur plus de 300 kilomètres de côtes, Cayenne compris.

A ce chiffre, il y a lieu d'ajouter la population autochtone, composée de tribus d'Indiens Peaux-Rouges qu'a éloignées petit à petit la civilisation, et qui habitent les terres hautes. D'après Coudreau, il existerait encore dans les hauts de l'Oyapock une population de plus de 20,000 Indiens qu'une politique prudente et bienveillante serait susceptible, à l'heure qu'il est, de nous attirer, et qui serait apte à mettre en valeur tous ces hauts territoires encore inconnus.

Comme terme de comparaison, au point de vue population, je dirai que notre voisine, la Guyane anglaise, compte plus de 300,000 habitants, et que son mouvement commercial et agricole dépasse 100 millions de francs. Comme je vais dire un mot du commerce de la Guyane, il sera facile de juger de l'infériorité de notre colonie à ce point de vue.

Commerce. — Ce serait aller trop loin que de dire qu'à la Guyane les commerçants ne font pas fortune. Le commerce local a même une certaine activité qu'on ne trouve pas dans d'autres colonies.

L'élément commerçant se compose de bons et braves négociants, faits au climat, ayant en France d'anciennes relations bien assises. Le mouvement ordinaire des affaires s'y perpétue sans qu'on songe que tout se modifie et s'améliore chez nous et que dans la métropole la nouveauté du jour remplace à chaque saison celle d'hier.

J'ai eu occasion de constater avec regret que les étrangers nous font en toutes choses une concurrence redoutable et que les articles étrangers, anglais ou américains, sont représentés sur une vaste échelle aussi bien en ce qui concerne les tissus, les objets de première nécessité, etc., que pour les conserves alimentaires.

Il faudrait, je crois, de la part des fournisseurs de la métropole plus d'activité, et ceux-ci devraient, par eux-mêmes ou par des agents de leur partie, aller se rendre compte sur place de la possibilité d'une concurrence avantageuse.

Le commerce de la colonie peut être approximativement évalué comme suit :

Exportation pour France	5 à 6 millions.
Exportation pour les autres colonies .	Nulle (1,500 fr. environ).
Exportation pour l'étranger	40,000 fr.
Importation de France	7 millions environ.
Importation des autres colonies . . .	175,000 fr. environ, mais ce chiffre a dû augmenter en 1889.
Importation de l'étranger	1,500,000 fr. environ. Ce dernier chiffre est plus fort aujourd'hui, car mes données statistiques datent de 4 ans.

La navigation commerciale donne approximativement par an 80 ou 90 navires, jaugeant environ 35,000 tonneaux et montés par 1,500 hommes d'équipage.

Quelques chiffres de détail suffiront d'ailleurs pour donner un aperçu sur la valeur commerciale de la Guyane.

Du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 1887, il aurait été exporté en fait de denrées, savoir :

Cacao	4,507 kilogr.	pour France.
Café	50 —	—
Plumes	106 —	—
Rocou en pâte	21,657 —	—
Tafia	455 litres	—
Vessies	737 kilogr.	—
Peaux de bœufs	850 —	pour les colonies et l'étranger, et encore ces peaux de bœufs pro- viennent-elles des bœufs importés vivants par navire de Denzerari.
Or natif fondu	607 ^k ,5115	pour France.
Or natif non fondu.	261 ^k ,162	—

Les quantités d'or déclarées du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 1887 ont été de 170^k,377.

D'après la mercuriale, le prix des denrées et produits de la colonie s'établirait comme suit au 1^{er} juillet 1887 :

Peaux de bœuf	la peau	10 ^f	» ^c
Vessies natives desséchées	le kilogr.	3	»
Bois de construction	le mètre cube	80	»
Bois d'ébénisterie.	—	100	»
Sucre brut.	le kilogr.	0	45
Café en parchemin	—	1	50
Cacao.	—	0	90
Or natif fondu	—	2	85
Or natif non fondu	—	2	70
Rocou	—	1	»
Clous de girofle.	—	1	»
Griffes de girofle	—	0	50
Tafia	le litre	0	65
Couac.	le kilogr.	0	60
Caoutchouc	—	4	»

D'après les déclarations en douane, en 1887, les quantités d'or produites auraient été les suivantes pour toute l'année :

Janvier	134 ^k ,133 ^{gr}
Février	134 403
Mars	141 256
Avril	132 775
Mai	134 524
Juin.	143 450
Juillet.	134 553
Août	161 758
Septembre	159 990
Octobre	131 768
Novembre	144 911
Décembre	110 485
Total	1,664 ^k ,006 ^{gr}

C'est là le résultat de 369 permis d'exploitation accordés sur 800,000 hectares de superficie.

En 1879, on avait atteint 2,174 kilogr., mais ce relevé ne donne que le chiffre de l'or volontairement déclaré en douane. Or, comme la douane guyanaise n'a que des moyens de contrôle absolument problématiques, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que les chiffres officiels sont au-dessous de la vérité, et cela par suite de provenances en fraude, qui ne manquent pas d'avoir une certaine valeur.

En résumé, je mets en fait que tous ces chiffres seraient susceptibles de décupler si tous les éléments de commerce et d'industrie que possède la Guyane étaient plus connus au dehors et surtout en France.

La colonie produirait autant qu'on le voudrait si la demande excitait l'offre.

Climatologie. — La Guyane n'est pas un pays malsain, malgré les malheureuses épidémies qui sont venues à certaines époques l'éprouver. Il ne faut pas y rester de prime abord trop longtemps sans venir se retremper momentanément en France ; mais, j'ajouterai que l'acclimatement se fait normalement et même au bout de peu de temps.

Ce n'est pas par suite un pays funeste à l'Européen, et, pour peu que ce dernier n'y commette pas d'excès et suive une bonne hygiène, il peut y vivre et même très longtemps.

Les générations qui nous ont précédés en sont la preuve. Il existe encore en Guyane de nombreuses et vieilles familles, très honorables, descendance des premiers colonisateurs de cette France équinoxiale, dont les vestiges, à l'époque actuelle, montrent surabondamment qu'il était possible d'y faire souche.

Immigration. — Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour reconnaître qu'une affluence de bras peut seule relever ce pays si fertile ; mais, dans cette importante question, les opinions diffèrent sur le mode d'immigration qui convient à la Guyane. En raison de l'étendue de son territoire, ce qu'il faut à la Guyane pour la transformer un jour, c'est un peuplement régulier, c'est-à-dire une immigration permanente et fixe, surtout choisie d'après les aptitudes des immigrants, selon l'affectation qui devra leur être donnée : industrie aurifère ou travaux agricoles.

Il ne faudrait pas, en effet, que l'industrie aurifère, qui, elle aussi, a besoin de bras, fit concurrence à l'agriculture qui en manque absolument et n'en aura jamais assez.

L'immigration africaine est, sans aucun doute, celle qui paraît le mieux convenir à cette colonie, puisque ce sont les Noirs qui forment aujourd'hui la majorité de sa population et ont été amenés à constituer les vrais citoyens du pays, électeurs et Français au même titre que nous autres Européens, et certainement aussi intelligents.

Le conseil général du pays a compris cette nécessité et demande instamment une solution en ce sens. Malheureusement, le pays se trouve arrêté dans la circonstance par la question pécuniaire. Sans cela, ce ne serait pas un stock de 1,000 hommes que devrait appeler la colonie, mais de 10,000 au moins.

Je ne verrais pas non plus l'impossibilité d'une immigration annamite ou chinoise comme complément de l'immigration africaine. L'immigration volontaire chinoise et annamite est déjà très accentuée, au point qu'elle a soulevé une certaine jalousie dans la population locale. Les Chinois notamment font, en effet, une concurrence effrénée au petit commerce du pays, ce qui a amené bien des mécontentements et des plaintes.

Toujours est-il que la création en Guyane d'un syndicat composé de représentants de l'agriculture, de l'industrie et du commerce français, sous la surveillance de l'administration, offrirait des garanties sérieuses pour donner à l'immigration, de quelque part qu'elle provienne, le développement qu'elle devrait avoir, car ce qu'il faut à ce pays, c'est le peuplement ; et il le reconnaît déjà si bien qu'il est prêt à consentir dans ce but de véritables sacrifices.

Agriculture. — L'agriculture laisse énormément à désirer. La population du pays s'est portée en foule sur les territoires aurifères et a abandonné cette branche de la fortune publique depuis la découverte de l'or.

On voit encore d'immenses et riches propriétés plantées de roucoux, de café, de cacao, provenances de l'époque antérieure, qui continuent à végéter au milieu des lianes et des herbes qui maintenant les étouffent et qu'aucune main, puisqu'il n'y a plus personne, n'est là pour arracher.

Les ressources agricoles susceptibles en Guyane d'une exploitation avantageuse sont les suivantes : cacaoyer, caféier, cotonnier, caoutchouc, canne à sucre, rocouyer, giroflier, muscadier, poivrier, mûrier, cannellier, les aromates (vanilles, etc.), les graines oléagineuses de toute espèce, carapa, aouara, cauïnon, sésame, palma-christi, pataoua, enfin l'indigo et le tabac.

De magnifiques pâturages, offerts par d'immenses savanes, s'étendent à perte de vue, mais à part les points de Kourou et Sinnamary où quelques maigres essaims sont tentés cependant avec succès par de rares propriétaires (deux ou trois tout au plus), on peut dire qu'on ne voit pas beaucoup de têtes de bétail.

Cependant il suffirait de vouloir pour pouvoir et pour faire cesser surtout ce ravitaillement en bétail, qui consiste à aller, avec des navires à vapeur, chercher dans la colonie anglaise voisine les animaux destinés à l'alimentation.

Ici, je suis obligé d'avouer que personne ne veut s'occuper de ces intéressantes questions, parce que la fortune provenant de l'agriculture ou de l'élevage semble trop lente à venir. Aussi préfère-t-on la loterie du placer où cependant sur 100 appelés on rencontre à peine 3 élus.

À l'élève du bétail peut venir s'ajouter l'exploitation forestière. Certes, la Guyane est un des pays de la terre les plus riches en bois de toute espèce pour la construction et l'ébénisterie. Son sol est couvert de forêts vierges et de cours d'eau propres à faciliter l'exploitation de ces forêts. Depuis que la Guyane est devenue la France équinoxiale, qu'ont fait pour faciliter l'exploitation forestière ses premiers pionniers, ses habitants du vieux temps, ses habitants actuels et même les Français en général ? Hélas ! rien, absolument rien.

Et cependant n'avons-nous pas actuellement en mains tous les moyens pratiques que le progrès moderne met à notre disposition !

Il est constant, indéniable qu'il n'y a pas de pays au monde où il y ait de plus belles forêts, de plus curieuses et de plus belles essences, malgré le reproche que l'on fait aux arbres de la Guyane de ne pas se trouver réunis par familles.

Pour la construction, l'ébénisterie, la menuiserie, il y aurait, si on le voulait, d'immenses débouchés, et l'on ne verrait pas en 1889 se bâtir en plein Cayenne un établissement de distillerie avec des bois, des poutres, des planches, etc., provenant de Démerari, de la Guyane anglaise, ou des États-Unis. J'ai rougi en assistant au débarquement d'un paquebot français de voir ces bois de construction qu'on aurait pu trouver à quelques heures à peine de Cayenne et cela sans paquebot.

Il suffit d'ailleurs de voir à l'exposition coloniale les spécimens des bois exposés et les meubles faits par des ouvriers forçats de l'administration pénitentiaire avec ces bois, pour en apprécier la valeur et le parti qu'on en peut tirer.

Mines. — L'industrie minière ne manque pas non plus d'éléments d'activité. Il me suffira de citer les phosphates du Grand-Connétable dont l'exploitation a été concédée par la colonie il y a quelques années à une compagnie américaine, comme si dans la colonie aussi bien qu'en France, on n'aurait pas pu trouver les éléments d'une exploitation avantageuse qui aurait au moins profité à des Français. Du côté de Roura, un ingénieur, M. Mufflet, a découvert des gisements exploitables de beauxite. Il existe encore bien d'autres sources de richesse dans cette partie, quand ce ne serait que la terre à fabriquer les briques et la poterie, dont un homme d'initiative, M. Houry, a bien su, lui, trouver l'emploi.

Industrie aurifère. — L'industrie aurifère a acquis à la Guyane une importance capitale et si plus haut je déclarais qu'il y avait beaucoup d'appelés et peu d'élus, c'est que jusqu'à ce jour, faute de moyens efficaces, le transport sur les terrains d'exploitation et le ravitaillement constituent une véritable difficulté.

Il faut, pour résister aux fatigues de pareils voyages et vivre sur les terrains exploités, une constitution spéciale ; il faut des connaissances et une pratique qui s'apprend comme un métier ; il faut enfin des qualités physiques que l'Européen n'a pas le temps d'acquérir, mais qu'un séjour de quelque temps avec des facilités de communication rapide et des installations hygiéniques bien comprises peuvent lui donner. Néanmoins toute la Guyane depuis l'Approuague où le premier placer a été découvert par mon grand-père M. Félix Gouy, conduit par l'Indien Tapouille Paoline, jusqu'au Sinnamary où se trouvent les fameux placers de Saint-Élie et d'Aden-Vat, jusqu'à la Mana où travaille actuellement la société de la Mana, jusqu'au Maroni, toute la Guyane contient de l'or. Il est à qui le veut. Il suffit de s'inscrire aux conditions réglementaires à la direction de l'intérieur pour avoir le droit de recueillir le précieux métal. Et à ce sujet, il serait à désirer pour l'authenticité réelle des plans délivrés qu'une carte bien exacte de la zone aurifère fût établie, car celle qui sert actuellement d'étalon repose sur des données absolument problématiques.

En résumé, l'industrie aurifère est susceptible, avec les moyens que la science et le progrès mettent aujourd'hui à notre disposition, de décupler pour la Guyane et pour la France cette source de revenus. Indépendamment des formalités administratives que je viens d'indiquer, l'or paie, à l'entrée en ville à Cayenne, un droit fixe par kilo qui nécessite une déclaration en douane, formalité sur le mérite de laquelle mon opinion est bien arrêtée. C'est là une naïveté administrative locale, qui n'a de prise que sur les honnêtes gens, et il est difficile de dire si c'est là la majorité.

En définitive, si les moyens pratiques dont nous disposons en France étaient mis à la disposition des chercheurs, si le ravitaillement était plus facile, il ne faudrait pas 23 jours, par exemple, à partir du poste du Maroni pour remonter ce fleuve et atteindre l'Eldorado de l'Awa où les cailloux, paraît-il, sont en or, d'après les enthousiastes. Il ne faudrait pas passer des semaines en pirogue pour atteindre son placer ; et les moyens d'exploitation et d'extraction eux-mêmes pourraient être perfectionnés de façon à faire rendre au sable ou au quartz tout ce qu'il peut donner, et cela à moins de frais. En outre de l'amélioration des moyens de transport il faut des bras. Et, cela se comprend, les bras sont très chers. Ils sont en raison

de l'offre et de la demande. De là des exigences réciproques et comme conséquence un défaut de moralité dans les contrats.

L'industrie aurifère, si elle constitue actuellement la base sérieuse de la fortune de la Guyane, a cependant fait beaucoup de mal à ce pays. Elle a affaibli le niveau moral de la population. Elle a gâté cette excellente population d'autrefois qui préfère maintenant attendre les résultats d'une spéculation hasardée plutôt que de soigner son sol, de cultiver et de s'occuper de la vente des produits agricoles, plutôt que de songer à entretenir ses routes, ses ponts, ses canaux, ses bâtiments et d'améliorer au point de vue matériel les conditions de l'existence, au risque de laisser même tomber en ruines ses propres maisons, tant que la fortune n'a pas souri à la tentative. Je pardonne ses défauts et ses conséquences à cette folie de l'or, puisque sans le précieux métal, qui la soutient encore, la Guyane ne respirerait plus. Mais j'ai la conviction que cette cause de fortune devrait pouvoir non seulement s'associer avec les autres éléments qui existent dans le pays, mais encore aider même à leur développement, si les choses étaient judicieusement comprises, assises et réglées.

Organisation politique. — Elle est calquée sur celle de nos grandes colonies. Le conseil général, élu au suffrage universel, gère, de concert avec l'administration de l'intérieur, les affaires locales. Les arrondissements se subdivisent en communes. Mais dans la question communale, j'ai l'assurance, et en cela je suis absolument d'accord avec la représentation locale, que le pays n'est pas encore assez mûr pour jouir avantagement et pratiquement d'un système communal proprement dit.

Anciennement, les administrateurs, qui avaient l'esclavage comme moyen de peuplement, ont pensé que la dissémination sur d'immenses étendues de terrain constituait la vraie colonisation du pays. Ils avaient peut-être raison à cette époque ; mais ils auraient dû en même temps penser à relier entre eux les centres de population qu'ils voulaient créer. Or actuellement il faut 8 à 10 jours pour communiquer, et encore par mer, de Cayenne avec la commune de l'Oyapock, 3 ou 4 jours pour communiquer avec l'Approuague et 8 ou 10 jours pour communiquer avec Mana.

Il en résulte que non seulement ces centres s'ignorent entre eux, mais encore qu'ils constituent des points isolés où il n'existe plus d'agglomération réelle. Bien au contraire, la population diminue et reflue vers le chef-lieu ou vers les placers. Ce qui reste d'habitants se trouve disséminé à des distances de 20, 30 et même 40 kilomètres de la maison commune, sauf cependant à Rourou, à Sinnamary et à Mana où un certain nombre d'habitants résident encore au lieu où se trouvent l'église, la mairie et la gendarmerie.

Ces communes sont loin d'être dans un état florissant et le conseil général, d'accord en cela avec l'administration, vient d'en demander récemment la réorganisation administrative et même la suppression, dans un but économique et pratique.

En effet, voici, par exemple, la composition d'un budget communal de 16,000 fr. en dépenses et recettes.

Les 16,000 fr. en recettes comprennent 10,000 fr. de subvention du service local de la colonie, 5,500 fr. de recette de l'octroi de mer affecté par le décret de constitution aux communes et perçus en totalité au seul port de Cayenne, 500 fr. au maximum de licences ou droits locaux.

En résumé, sur un budget de 16,000 fr., les recettes propres de la commune s'élèvent au grand maximum à 500 fr.

Les dépenses sont de 14,000 fr., entièrement absorbés par les frais du personnel administratif de la commune et il reste 2,000 fr. pour l'entretien annuel des immeubles communaux et l'amélioration matérielle ainsi que l'instruction du centre communal. Raisonniez maintenant et concluez d'après ce tableau authentique.

Transportation. — Jusqu'ici la transportation à la Guyane réglée suivant les régimes et les dispositions des gouvernements locaux a été, mais par intermittence, d'une utilité incontestable. C'est quand elle a employé ses forces à l'amélioration des conditions matérielles locales en même temps qu'à l'amélioration morale des éléments dont elle avait charge et dont la métropole était débarrassée.

Actuellement la transportation proprement dite, je ne parlerai pas de la relégation, d'institution absolument récente et qui a à faire ses preuves, la transportation, dis-je, se trouve disséminée en Guyane au Maroni, aux Roches-de-Rourou, aux Iles du Salut, à Cayenne et même à la Montagne-d'Argent récemment réoccupée.

Le Maroni est très important. Là, des résultats vraiment sérieux ont été obtenus par la colonie pénitentiaire. Une commune pénitentiaire formée des éléments libérés y fonctionne dans des conditions absolument normales. La période d'enfancement a dû être pénible et coûter beaucoup ; mais on ne saurait contester les résultats obtenus.

Jusqu'ici la transportation s'est peut-être un peu trop tenue en dehors des questions locales, restant pour ainsi dire comme un petit État à part dans la colonie. Cela tient à ce que son budget était indépendant de celui de la colonie ; que ses intérêts étaient sans doute absolument différents, et peut-être qu'un certain antagonisme existait entre elle et le pays lui-même. Il n'en est pas moins vrai que la transportation a créé en Guyane une source d'activité commerciale qui n'aurait pas existé et n'existerait pas sans elle. Elle alimente pour une bonne part le commerce guyanais et si dernièrement le conseil général du pays a protesté contre le contact de la transportation, il ne faut voir dans cette protestation que le sentiment légitime de cœurs trop bien placés qui ne savent pas comprendre que l'État avait justement mis à côté d'eux, avec intention, un élément dont ils devaient savoir se servir, sans pour cela se croire déshonorés. De nombreuses protestations en sens contraire, notamment de la chambre de commerce, ont fait ressortir les conséquences désastreuses qu'aurait pour Cayenne la concentration au Maroni, et le budget local lui-même en aurait subi le contre-coup. N'est-ce pas d'ailleurs comme résultat final un moyen de peuplement pour un pays qui manque absolument de bras ?

Dans tous les cas, laissant de côté la question de la colonisation pénitentiaire, qui par elle-même et à elle seule embrasse tout un monde, examinons seulement le parti que l'on peut tirer de l'utilisation des bras des condamnés. Ceux-ci, qui coûtent si cher à la métropole, devraient au moins être utiles à la colonisation métropolitaine dans le pays choisi comme lieu de dépôt.

Là où il n'y a ni routes ni canaux, pas de ponts, pas de quais, etc., pourquoi ne seraient-ils pas employés à les construire ?

On m'objectera, je le sais, qu'il est inhumain de faire travailler des Européens à des travaux de ce genre dans certains endroits inhospitaliers et malsains. Mais dans ce cas, on n'aurait pas dû non plus entreprendre le canal de Panama où les conditions climatiques sont aussi dangereuses et où cependant des hommes libres et de bonne volonté, qui eux n'étaient pas condamnés aux travaux forcés, mouraient comme ouvriers attachés à un travail absolument volontaire.

D'ailleurs, jusqu'à ce jour ce ne sont pas les Européens qui ont constitué le fonds principal de la Guyane ; et il y a d'autres travaux que ceux des routes et des marais à exécuter. Il y a des centres sains et habitables, des ateliers, etc., où ils peuvent être utilisés.

En résumé, je pense qu'indépendamment des travaux généraux d'utilité publique, décrétés par le Gouvernement ou votés par la colonie, toutes les spécialités de forçats en cours de peine doivent être généreusement mises à la disposition des industriels, des agriculteurs qui voudront les employer pendant les heures réglementaires de travail à des conditions avantageuses. C'est ainsi, d'ailleurs, qu'on a procédé à certaines époques et le pays ne s'en est pas plaint. Il faut que l'administration pénitentiaire locale, au lieu de se confiner dans son terrain proprement dit, comprenne qu'elle doit s'identifier avec le pays qu'elle habite et le fasse bénéficier des énormes et puissants éléments de force et de production qu'elle a à sa disposition avec sa discipline, sa bonne direction et ses moyens matériels.

Il faut que non seulement elle produise elle-même, mais encore qu'elle aide généreusement l'élément local pur et libre à produire également.

Alors, au lieu d'être l'objet d'une hostilité sourde de la part d'une certaine catégorie de citoyens, elle sera considérée comme une nécessité et un bienfait. C'est d'ailleurs dans cet ordre d'idées que se meut l'administration supérieure actuelle et pour peu que l'unité de vues et d'ensemble dans le programme futur préside à l'exécution de ce programme, pour peu que des instructions précises et fermes soient adressées par le pouvoir central aux autorités locales, on arrivera à démontrer que la colonisation pénitentiaire peut marcher de front en Guyane avec la colonisation libre, et qu'elle doit même en être l'accessoire nécessaire dans ce pays où tout le passé est à reconstituer, pour ne pas dire où tout est à créer.

C'est d'ailleurs la main-d'œuvre pénitentiaire qui a fait les routes existant actuellement ; 13 kilomètres de Cayenne au Dégrad-des-Cannes, 6 à 7 kilomètres de Cayenne à Bourda, 19 kilomètres de Macouria vers Rourou, car à partir du 19^e kilomètre la route ne devient plus qu'un sentier de quelques mètres jusqu'à Sinnamary, sur une longueur de 50 kilomètres environ.

Colonisation. — Pour la Guyane, c'est par des communications fréquentes et rapides que l'on arrivera à faire connaître et apprécier en France tout ce qui peut être exploité avantageusement dans ce pays.

A l'exemple de nos voisins les Anglais, nous devrions avoir une ligne *directe* de paquebots faisant comme Demerari avec l'Angleterre, le va-et-vient constant *par quinzaine* entre Cayenne et la France. Des voyages d'aller et retour, valables pour 4 ou 6 mois, pourraient, avec réduction de prix, être concédés sur ces paquebots. Il suffirait qu'une dizaine d'individus tentassent l'essai pour qu'ils fussent ensuite et en peu de temps imités par cent autres, qui pourraient alors raisonner, apprécier les choses *de visu* et concevraient sans aucun doute, selon leur spécialité ou leurs aptitudes, des entreprises dont ils ne soupçonnent pas aujourd'hui l'existence.

Des concessions de terrains pourraient être données ; et au moment d'accorder ces concessions, l'État ou la colonie spécifierait, par exemple, certaines conditions que l'administration locale serait tenue de faire respecter.

S'il s'agissait d'exploitation de forêts on dirait au concessionnaire : Je vous donne un droit d'exploitation sur 5, 10, 15,000 hectares, mais à une condition c'est que dans 5 ans vous m'aurez, en échange des avantages que je vous fais, rejoint telle

route à telle autre sur tant de kilomètres. Ou bien vous allez m'établir une communication par bateaux à vapeur ou tout autre moyen de tel point à tel point. Vous aurez pour vous pendant tant de temps les deux tiers ou le tiers de l'exploitation ou des revenus et dans 5 ou 10 ans, s'il y a lieu, la colonie vous achètera votre matériel pour en faire, si la nécessité en est reconnue, un service purement public. Que d'autres combinaisons du même genre ne pourrait-on pas faire !

On pourrait dire aux agronomes, aux agriculteurs : Voilà des terrains. Faites-les valoir comme vous l'entendrez, je vous les donne, mais à condition que suivant un plan fixé vous me construirez dans un délai de . . . , avec même les bras de la transportation que je vous prêterai au besoin, une route pour aller rejoindre telle ou telle autre concession ou habitation ; ou bien encore à la condition que tel pont, tel canal constituera pour vous une charge spéciale d'entretien pendant tant d'années, etc. Ce sera la servitude attachée au cadeau généreux que je vous fais. Ajoutez de plus à tous ces efforts individuels l'initiative d'administrations bien conduites et bien dirigées ; ajoutez-y la force de la main-d'œuvre pénale bien comprise, sagement surveillée, sagement appliquée. Ajoutez-y un programme bien défini, constant, bien suivi, bien exécuté et vous verrez si au bout de 25 ans vous n'aurez pas transformé une génération et avec elle le pays tout entier.

Je saisis cette occasion pour donner un aperçu plus détaillé de mes idées personnelles sur la colonisation en Guyane. Certes, ma manière d'envisager la question n'aura peut-être pas le don de satisfaire tous les désirs, car je me place à un point de vue absolument général, absolument désintéressé. Je veux parler non de la colonisation particulière et du moment, mais de la colonisation française en général, je veux, en un mot, et par-dessus tout, une préparation de l'avenir.

Comme je l'ai dit plus haut, la Guyane, malgré son ancienneté, est un pays absolument neuf. Si la propriété y est constituée dans certaines communes, elle n'a jamais été absolument bien définie. Il n'en résulte pas moins de ce fait, que d'immenses terrains sont à la disposition des preneurs. Ils constituent les terres du Domaine (domaine presque inconnu dans certaines parties de la colonie). Certes, ces terrains auront besoin d'une appropriation utilisable. Mais qui empêcherait le Gouvernement de les concéder à titre provisoire par contrat à des sociétés chargées uniquement d'en exploiter les revenus primitifs, tels que bois, ressources naturelles, productions, mines, etc. ?

Certaines conditions seraient imposées à ces sociétés, certaines facilités leur seraient en même temps concédées pour le travail pratique. La colonie et même l'État, d'après les spécialités des endroits choisis, pourraient aussi accorder des subventions.

Par contre, on exigerait d'elles que dans une période de 10 ans, par exemple, elles aient défriché, exploité les revenus naturels du sol, les bois, les plantes, etc., etc., qu'elles aient canalisé, établi des voies de communication, avec l'aide au besoin de la main-d'œuvre pénale et d'après un plan d'ensemble indicateur.

Ce défrichement fait et cette adaptation primitive obtenue, la Société concessionnaire aurait le droit, par exemple, de concéder à son tour certaines portions de ce territoire au fur et à mesure de l'appropriation, autrement dit de la conquête sur la nature. Les conditions de cette concession seraient bien spécifiées et définies.

La société concessionnaire aurait le droit de dire à ses colons : Voici un terrain que j'ai préparé ; avec mon appui vous allez y bâtir une maison démontable ou

toute autre; je vous aiderai de tous mes moyens pendant votre période d'installation, seulement, pour me rémunérer de mes avances, de mes peines et de mes débours, vous allez être tenu de me verser dans la suite, annuellement ou semestriellement, une part proportionnelle de vos revenus soit en argent, soit en nature, que vous soyez agriculteur, industriel, etc.

Au bout d'un certain nombre d'années, si vous avez tenu vis-à-vis de moi vos engagements, vous recevrez alors, de la colonie ou de l'État, un titre définitif de propriété. Vous serez en fait dégagés de tout engagement et propriétaires, et à partir de ce moment c'est vous qui devrez l'impôt au pays, puisque vous en serez devenus sans débours, pour ainsi dire, les véritables citoyens.

A moi, Société, l'État me donne en échange un nouveau terrain équivalent, en gagnant toujours sur le pays inconnu.

Certes, l'idée a des proportions grandioses. C'est une affaire et même une colossale affaire. Mais, en matière de colonisation rien n'est trop grandiose, et lorsque l'on veut peupler un pays, en faire une colonie véritable, l'État ne saurait faire trop de sacrifices. A l'origine il faudra sans doute des avances de capitaux, puisqu'il s'agira simplement de préparer les voies, le sol, et de soutenir au besoin les sociétés. Mais plus tard, si l'on persiste, si l'on sait ne pas aller trop vite ni à l'aveuglette pour être obligé de tout abandonner ensuite, on n'aura pas à regretter des placements de ce genre.

Ce n'est plus à la colonie ou plutôt à son budget proprement dit que devra s'appliquer la subvention de l'État, ce sera aux sociétés fondées dans l'unique but de transformer et d'approprier le pays. Le budget de la colonie se récupérera sur la mise en valeur de ses terrains, sur les produits, le jour où la généralisation de la propriété aura été accomplie, le jour où sur des myriamètres de terrains autrefois noyés, forestiers ou incultes, vous aurez des habitants devenus propriétaires, sans s'en douter, heureux de récolter ce qu'on leur aura aidé ou facilité à semer.

J'ajouterai même qu'en dehors des terres du Domaine les sociétés dont je veux parler, pourront acheter à vil prix les vieilles propriétés abandonnées d'autrefois, dont les cheminées d'usines sont enfouies dans la vase actuellement. Ces propriétés pourront, entre leurs mains, recouvrer leur ancienne splendeur et reprendre leur valeur, car si plusieurs de leurs fondateurs ont déserté ou sont morts, les arbres plantés par eux (caféiers, cacaoyers, etc.) sont encore vivaces et produisent toujours en dépit des lianes, vases et parasites qui les étouffent.

Certes, on m'objectera qu'il faudra des bras pour réaliser un pareil programme. Je ne le conteste pas. Mais ne pourrions-nous pas avoir l'immigration? Et dans cette question de la colonisation n'est-ce pas le point essentiel? Pourquoi ne faciliterait-on pas l'immigration française, l'immigration africaine, et même l'immigration annamite ou chinoise?

Pourquoi chaque immigrant n'aurait-il pas, lui aussi, droit à sa part de terrain dans la distribution?

Pourquoi ne serait-il pas tenu de fournir, d'après contrat, à l'engagiste, cinq jours de travail par semaine, se réservant pour lui, pour son terrain personnel, pour ses plantations les deux autres jours de la semaine? Ce serait une simple réglementation à établir.

Que l'on serait loin de la traite et de l'esclavage avec un pareil système!

Au lieu d'engagés proprement dits, vous auriez des travailleurs propriétaires,

de véritables citoyens intéressés. La main-d'œuvre agricole pourrait se constituer en Guyane sur les mêmes bases que dans nos fermes et nos campagnes en France.

Qui bénéficierait du résultat pratique de cette organisation ? La colonie seule. Et l'État aurait l'orgueil et la satisfaction d'avoir relevé un pays qui se meurt, et cela, tout en faisant ses affaires d'abord et, en même temps, la fortune des sociétés ainsi que celle des habitants.

Le programme bien suivi et le but une fois atteint, enfin pour rentrer lui-même dans ses sacrifices du premier moment, il pourrait peut-être un jour exiger du pays un contingent et, au lieu d'entendre comme aujourd'hui les citoyens crier misère et solliciter des subventions du budget de l'État, ces citoyens ou leurs descendants seraient fiers de pouvoir dire : C'est nous qui subventionnons la métropole. Je vois déjà les critiques surgir à l'endroit de ce système de sociétés. Mais actuellement même n'avons-nous pas pour le commerce des mers les compagnies à monopole comme les Transatlantiques et les messageries maritimes ? L'important pour l'État est de savoir surveiller sérieusement ces compagnies privilégiées, de savoir à qui il s'adresse, et surtout d'exiger d'elles la stricte exécution des conditions fixées, des engagements contractés ; d'avoir à cet effet des inspecteurs spéciaux, contrôleurs indépendants et désintéressés du contrat imposé.

Empruntons aux Américains, aux Anglais leurs bonnes méthodes. Copions, puisqu'il en est temps encore, les systèmes employés, par exemple, par l'Australie, notamment par la colonie de Victoria, qui sont arrivées en 40 ans à égaler la vieille Europe en progrès.

Luttons contre l'apathie du vieil élément colonial. Le jour où vous aurez créé des appétits nouveaux pour ceux qui ne connaissent pas encore ces besoins et ces nécessités, vous aurez un facteur de plus pour la prospérité commerciale et industrielle, non seulement du pays lui-même, mais encore de la France.

C'est en Guyane, à Cayenne par exemple, que les Eiffel, les Moisant, les Bon et Lustrement peuvent trouver le placement de leurs fers ouvrés, rien que pour les innombrables ponts qui relient les canaux et les rivières et dont quelques-uns sont formés actuellement de simples troncs d'arbres.

C'est en Guyane que les constructeurs de navires à fond plat pour rivières, que les Decauville et autres peuvent trouver un écoulement normal de tous leurs produits. Sous condition d'un bon entretien et d'une surveillance sérieuse, le succès est au bout de tous ces essais. C'est en Guyane que le commerce français pourra trouver un jour une activité saine et de bon aloi, si l'on sait bien comprendre la mise en valeur d'un pays jusqu'alors si mal compris.

C. CERISIER,

Directeur de l'intérieur de la Guyane française,
Secrétaire général du Gouvernement à Konakry
(Rivière du Sud), Sénégal.
